



Fiche d'identification du visiteur

Lac des Seize-Îles

2026

Nettoyage OBLIGATOIRE
AVANT et APRÈS l'accès au lac

Informations du plaisancier

Usage:

Loisir
Commercial
Scientifique

☐
☐
☐

Nom:

Adresse:

Téléphone:

Courriel:

Nb d'adulte(s):

Nb d'enfant(s):

VÉHICULE DU NON RÉSIDENT

Il est strictement interdit de stationner votre véhicule dans le stationnement réservé aux vignettes situé au 10, rue Lapierre. Des espaces de stationnement sont disponibles sur la rue de l'Église ou en face du stationnement de la marina, de l'autre côté de la route 364.

Signature du visiteur

Pour plus d'information, veuillez communiquer au 450-226-3117

Type d'embarcation	Tarif journalier	Tarif annuel
Sans moteur	10.00 \$	100.00 \$
Jusqu'à 9.9 C.V.	50.00 \$	150.00 \$
10 C.V. à 25 C.V.	150.00 \$	450.00 \$
26 C.V. à 75 C.V.	250.00 \$	750.00 \$
76 C.V. à 150 C.V.	450.00 \$	1 350.00 \$
150 C.V. et plus	Accès refusé	
Motos marines	Accès refusé	
Embarcations de plus de 18'	Accès refusé	
Embarcations munies de ballast	Accès refusé	

Débarcadère municipal situé au 10, rue Lapierre

Le débarcadère situé au 10, rue Lapierre est accessible aux visiteurs sur rendez-vous seulement. La prise de rendez-vous doit être effectuée pendant les heures d'ouverture du bureau municipal. Un rendez-vous est requis tant pour la mise à l'eau que pour la sortie de l'embarcation, lesquelles peuvent avoir lieu en dehors des heures d'ouverture, selon le rendez-vous convenu.

À compléter par le préposé

Montant à payer (si accès accordé):

Reçu:

Motif (si accès refusé):

Date:

Heure d'arrivée:

Force du moteur:

Heure de sortie:

N'est pas ressorti

Signature du préposé